

Jacques PELISSARD

Député du Jura - Maire de Lons-le-Saunier
Président de l'Association des Maires de France

Madame Claude CHANGARNIER
Présidente
« Vélo qui rit »
163, rue Marcel Paul
39000 LONS LE SAUNIER

Lons-le-Saunier, le 8 novembre 2010
N/Réf. : JP/GC/1107/10

Madame la Présidente,

Votre lettre ouverte par laquelle vous me faites parvenir les résultats de la pétition concernant les déplacements cyclables sur la Communauté de communes du bassin de Lons-le-Saunier m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Je tenais tout d'abord à vous faire part de mon désappointement quant à la teneur d'une telle démarche et l'écho qui en a été fait dans l'édition du Progrès du 1^{er} novembre dernier, suggérant qu'il n'existerait pas de volonté politique quant à la prise en compte du vélo dans l'organisation des déplacements sur notre bassin de vie.

Comme vous en avez fait régulièrement le constat, la Ville et la Communauté de communes du bassin de Lons-le-Saunier ont toujours pris le soin de requérir votre avis dans le cadre de leurs différentes réflexions relatives aux déplacements et à l'aménagement de leur territoire, comme ce fut le cas l'an dernier avec la révision du PLU.

Avoir une approche uniquement basée sur le présent me paraît également réductrice et je rappelle à cet effet la constance et la portée des efforts qui sont ceux de la Ville et de la CCBL depuis plusieurs années afin d'accorder plus de place au vélo en développant le réseau de pistes cyclables sur la Ville, ambition qui doit nécessairement tenir compte des réalités et de l'organisation du tissu urbain existant. Aussi, si le centre-ville de Lons ne peut accueillir systématiquement des pistes cyclables sur ses artères, celles-ci ont été incluses, autant que faire se peut, en zone 30km/h.

Plus largement, la Ville a fait aménager près de 6,7 km de pistes cyclables et en inclut systématiquement la présence dans tous les projets d'aménagements et voirie présents et à venir. Ce réseau va prochainement s'agrandir de 1,6 km avec la réalisation d'une piste bi-directionnelle rue Robert Schuman et de deux bandes cyclables sur la voie nouvelle aux Combes.

La Ville a également appuyé le développement de ce réseau par la pose d'appuis vélos pour une centaine d'entre eux et des « SAS vélos » aux carrefours et aux feux depuis 2005. Nous avons également promu l'usage du vélo avec la mise en place d'une

aide municipale à l'achat de vélos électriques, afin d'en inciter l'usage par les habitants des quartiers périphériques, géographiquement « en altitude » par rapport au centre.

S'agissant des aménagements pratiqués à l'extérieur de Lons, ils représentent près de 18 km de liaisons entre les communes du bassin incluant notamment la réalisation de la Voie verte sur l'assiette des anciennes voies ferrées, moyennant un investissement de la CCBL approchant le million d'euros. Sur près de 8,4 km de tracé global, 2,8 restent à réaliser sur les segments Courlans/Montmorot et de Conliège à Pully, qui assureront à terme une desserte inédite traversant l'ensemble du territoire de la CCBL.

Enfin et comme vous le savez, je vous rappelle que la Ville a engagé une réflexion globale et prospective sur la place du vélo dans les années à venir, en définissant un schéma cyclable inclus dans le PLU. Dès lors tout nouveau projet de construction ou d'aménagement devra tenir compte des prescriptions de ce schéma, pour lesquelles vous avez été consultés. En outre, vous avez approuvé les principales orientations de ce document, car correspondantes au propre schéma élaboré par votre association, comme indiqué dans votre courrier du 9 juin 2009.

A cette fin, des modifications complémentaires ont pu être apportées pour compléter le schéma et les liaisons à l'étude : rue Edmond Chapuis, collèges Briand et Rouget de L'Isle, interruption de la liaison avenue Pierre Mendès-France.

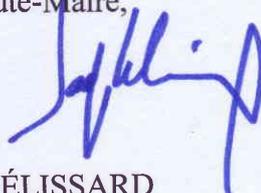
Tels sont les éléments d'information dont je tenais d'ores et déjà à vous faire et que je communiquerai à la presse, afin qu'une information plus complète puisse être faite sur ce dossier.

Croyez bien que je demeure attentif, au côté des équipes élues de la Ville et de la Communauté de communes, à ce que les déplacements doux puissent avoir la place qu'ils méritent au sein du territoire lédonien. C'est également dans cette perspective et afin de gagner en cohérence que j'ai initié la démarche de PDIE auprès de 10 employeurs représentant 4000 salariés afin d'étudier des pistes en matière de transport collectif et de covoiturage.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Député-Maire,



Jacques PÉLISSARD